

CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE SPECIFIQUE A LA CLIENTELE EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE

Qu'est- ce que l'offre bancaire spécifique ?

L'offre bancaire spécifique est une offre groupée de services réservée aux personnes en situation de fragilité financière.

Pourquoi proposer une offre spécifique ?

- Pour aider nos clients en situation de fragilité à gérer leur compte et maîtriser leur budget.
- Pour faciliter l'usage des produits et services bancaires, à un tarif modéré.
- Pour limiter les frais en cas d'incident.

Pour qui ?

Cette offre est réservée

- Aux personnes physiques, n'agissant pas pour des besoins professionnels.
- Se trouvant en situation de fragilité financière.

L'appréciation de la situation de fragilité financière

Sont considérées en situation de fragilité financière :

- Les personnes inscrites pendant trois mois consécutifs au fichiers des incidents de paiement de la Banque de France pour un chèque impayé ou une déclaration de retrait de carte bancaire.
- Les personnes surendettées à partir de la date de recevabilité de leur dossier de surendettement.

Nous allons pouvoir également apprécier une situation de fragilité financière à partir :

- De l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte ou d'incidents de paiement répétés pendant trois mois consécutifs.
- Et du montant des ressources portées au crédit du compte.
- D'éléments dont nous aurons connaissance et que nous estimons de nature à occasionner des incidents de paiement.

Comment y souscrire ?

Si vous êtes éligible, nous vous proposons systématiquement l'offre spécifique par écrit.

Vous restez libre d'y adhérer.

Quel est le contenu de l'offre spécifique ?

L'offre comprend :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement à autorisation systématique : la carte GRIFFON
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans une agence de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont un virement permanent
- Des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- La consultation et la gestion du compte à distance
- La fourniture de relevé d'identité bancaire
- Le plafonnement des commissions d'interventions à 4 euros par opération, dans la limite de 20 euros par mois
- Un changement d'adresse par an

La délivrance d'un chéquier ne fait pas partie de l'offre spécifique.

Quel est le tarif de l'offre spécifique ?

L'offre spécifique aux personnes en situation de fragilité coûte 3 euros par mois.

La tarification propre à l'Offre spécifique est précisée aux conditions tarifaires applicables à la clientèle des particuliers. Elle est présentée dans notre plaquette tarifaire à la rubrique « Offres groupées de services »